

Sommaire

Décisions
du Conseil communal **2**

Avis de parution
dans Groll'écho **2**

Frimobil
dès le 10 décembre 2006 **3**

Avis aux détenteurs de chiens **4**

Vieillir sans se marginaliser **4**

Walking **4**

Emploi à la bibliothèque **4**

Info administrative

Administration communale

Route de l'Eglise 2
1772 Grolley

Contacts

Tél ++41 (0)26 476 03 60
Fax ++41 (0)26 476 03 64
e-mail: commune@grolley.ch

Heures d'ouverture

lundi 8h00 - 09h30 / 15h30 - 17h00
mardi 8h00 - 09h30 / 15h30 - 17h00
mercredi 7h30 - 09h30 / 15h30 - 18h30
jeudi 8h00 - 09h30 / 15h30 - 17h00
vendredi Fermé

Prochaine parution de Groll'écho:

jeudi 1 mars 2007
Délai rédactionnel:
vendredi 9 février 2007
e-mail pour Groll'écho:
grollecho@grolley.ch

Editorial



Chère Grolleysanne,
Cher Grolleysan,

Depuis quinze ans, la commission culturelle de Grolley organise le Marché d'automne chaque fois avec un thème différent (sculpture, agriculture, bois, etc.). Cela permet de donner chaque année une nouvelle image

à cette manifestation. La nature et l'environnement seront à l'honneur le samedi 14 octobre. Le thème est représenté par une douzaine d'exposants, le service de l'environnement et diverses associations. A côté de ceux-ci, septante artisans présenteront et vendront de nombreux objets qui sont souvent le fruit de leurs hobbies.

Chaque année, une société villageoise met sur pied toute l'organisation de la restauration. Cette année la société théâtrale le Ptit'trac se chargera de celle-ci. Le marché qui débute à 9 heures et se termine à 17 heures devrait attirer de nombreux visiteurs. Plusieurs habitants de notre village, qui accordent une importance à la vie associative, offrent de leur temps pour mener à bien l'organisation de cet événement. Lors de cette journée, les habitants de Grolley et de la région pourront se rencontrer et fraterniser dans la convivialité.

Le marché d'automne, comme toute autre activité organisée par la commission culturelle, permet de faire vivre notre village et d'empêcher que celui-ci ne se transforme en cité dortoir. Les nouveaux habitants ont ainsi la possibilité de s'intégrer et de faire de nouvelles connaissances lors de ces occasions.

Christian Ducotterd
Président de la commission culturelle

Conformément à l'article 60, alinéa 3, lettre j) de la Loi sur les communes (LCo), il incombe au Conseil communal «d'informer la population sur les affaires communales d'intérêt général».

En juillet et août 2006, le Conseil communal

3 juillet 2006

- a accepté la proposition de publier un bulletin d'informations en couleurs, sur 4 à 8 pages, pour quatre éditions par année, en plus des deux bulletins traditionnels;
- a approuvé la prise de position de la Commission scolaire concernant l'harmonisation de la scolarité obligatoire et demandé que les vacances d'hiver soient coordonnées entre les cantons, afin qu'elles soient réparties dans le courant du mois de février;
- a regretté le majestueux tilleul qui trônait devant le bâtiment de l'administration communale, abattu le mardi 4 juillet 2006 et sacrifié aux impératifs de Valtraloc;

10 juillet 2006

- a noté que le sentier reliant l'entrée de la forêt de la Croix à Rosière, détruit lors de la sortie du bois (Lothar), sera très difficile à entretenir; il sera remis en état;
- a décidé de laisser pousser la petite forêt pour maintenir le sol avec les racines (forêt de Corsalettes en direction de Misery);
- a accepté la proposition relative à la récupération du plastique (polymères) à la grande déchetterie par l'entreprise Virmet SA;

7 août 2006

- a pris note de la fin des travaux de la route pour fin septembre, début octobre; il a relancé les démarches pour le déplacement du mur du Château.

21 août 2006

- a décidé d'adresser un courrier aux trois personnes responsables du développement du BLA Grolley (Base Logistique de l'Armée), leur présentant le premier numéro de Groll'écho et les avisant qu'une rubrique est à leur disposition dans les délais de paru-

tion, pour informer la population; il a proposé également une rencontre du conseil et de la direction du BLA Grolley; une invitation également adressée au Chef de l'Armée, le cdt de corps Christophe Keckeis.

Avis de parution dans Groll'écho

Nos colonnes sont un moyen d'information et de dialogue. Nous invitons spécialement les sociétés et groupements à être nos partenaires actifs.

Remise des textes, photos ou graphiques

Textes

Les textes originaux sont à remettre au bureau communal, si possible comme fichier numérique à la boîte e-mail: grollecho@grolley.ch.

Une annonce de manifestation paraîtra sous forme de brève dans la rubrique «Groll'-express».

Photos ou graphiques

Les illustrations, photos et graphiques doivent nous parvenir en fichiers séparés. Ne pas les intégrer dans un fichier Word! Pour les fichiers volumineux, nous transmettre si possible un CD.

Règles de parution

En cas de besoin, les textes peuvent être adaptés par la rédaction (ex. raccourcir les informations trop longues en sauvegardant l'essentiel du message).

Prochaine parution

Le délai rédactionnel est fixé au **9 février 2007**. Il paraît le jeudi 1^{er} mars 2007.



Les transports publics: plus commodes et meilleur marché

Frimobil dès le 10 décembre 2006

Le 10 décembre prochain; entrera en vigueur sous le nom de «Frimobil», la communauté tarifaire intégrale des transports publics du canton de Fribourg.

Il s'agit de l'expression concrète de l'appui des autorités cantonales aux transports publics, puisque cette communauté se traduira au niveau cantonal par une dépense annuelle supplémentaire de près d'un million de francs.

Mais ce sera surtout pour tous les habitants du canton, la mise en place d'une structure tarifaire plus simple et bien souvent plus avantageuse que celle en vigueur actuellement.

Cette structure tarifaire sera bâtie sur un système de zones; chaque arrêt, chaque localité de notre canton seront situés dans une zone déterminée; le coût des différents titres de transport (billets unitaires ou abonnements) dépendra du nombre de zones touchées par le trajet.

Grolley se situera dans la zone 11 qui recouvre en fait une couronne autour de Fribourg. La zone 10 couvrira toute la ville de Fribourg ainsi que les communes de Villars sur Glâne, Givisiez, Granges Paccot et Marly.

Pour se rendre de Grolley à Payerne, il faudra prendre un billet 3 zones; pour Bulle 7 zones, pour Estavayer 4 zones, pour Belfaux une seule zone.

Les déplacements de Grolley à Fribourg nécessiteront un titre de transport (billet unitaire ou abonnement) pour 2 zones, mais ce billet offrira plus de possibilités que les billets CFF actuels, puisqu'il permettra aussi d'atteindre tous les arrêts du réseau urbain de Fribourg. Ainsi, par exemple, le trajet en trolleybus de la gare CFF de Fribourg à la patinoire de St Léonard ou même jusqu'à Marly, sera compris dans le prix du trajet Grolley-Fribourg (actuellement CHF 3.80 + 2.20).

Voici à titre d'exemple une comparaison de prix entre la tarification actuelle et Frimobil concernant l'assortiment de titres de transport en 2^e classe entre Grolley et Fribourg:

	Actuellement	Frimobil
Aller simple Grolley-Fribourg plein tarif	3.80	4.-
Aller simple Grolley-Fribourg enfant ou demi tarif	2.20	2.60

Abonnements:

Mensuel Grolley-Fribourg adulte	92.-	60.-
Mensuel Grolley-Fribourg junior (moins de 25 ans)	68.-	45.-
Annuel Grolley-Fribourg adulte	828.-	540.-
Annuel Grolley-Fribourg enfant ou demi	612.-	405.-

On peut donc constater que le prix des abonnements diminuera nettement, alors que le celui des billets à l'unité augmentera légèrement. Les titulaires d'abonnements pourront acquérir un abonnement Frimobil valable dès le 10.12.06; la valeur résiduelle de leur abonnement actuel sera déduite du prix de leur abonnement Frimobil. En alternative, ils pourront continuer d'utiliser leur abonnement de parcours selon les mêmes conditions qu'actuellement.

Les abonnements payés par les écoles conservent leur validité actuelle et ne seront remplacés par un abonnement Frimobil qu'au début de la prochaine année scolaire.

Pierre Guignard
Conseiller communal



L'occasion rêvée de passer aux transports publics.

Avis aux détenteurs de chiens

Même si votre chien est gentil, tout le monde ne le sait pas. S'il s'approche rapidement d'un inconnu, il peut être très impressionnant. Afin de préserver une bonne entente entre promeneurs et propriétaires, nous vous demandons de respecter certains principes. **Nous vous rendons attentifs à la législation en vigueur.**

Est considéré comme chien errant:

Tout chien se trouvant sans son détenteur en terrain découvert à plus de 250 mètres de l'habitation de celui-ci.

Tout chien se trouvant en forêt et hors du contrôle visuel de son détenteur.

Tout détenteur d'un chien doit être en mesure de le maîtriser à tout moment par la voix ou le geste. A défaut, le chien doit être tenu en laisse ou être empêché de quitter les abords de l'habitation de son détenteur.

Il est interdit de laisser les chiens errer, quêter, poursuivre ou chasser des animaux sauvages.

Du 1^{er} avril au 15 juillet, les chiens doivent être tenus en laisse en forêt. Dans certaines circonstances les agents de police de la faune ont le droit d'abattre les chiens dont ils ne peuvent se saisir.

Vieillir sans se marginaliser

Pro Senectute canton de Fribourg facilite la vie des personnes âgées et rend leur quotidien plus agréable. Les personnes âgées et leur entourage proche peuvent par exemple bénéficier des prestations de la *consultation sociale* pour être aidés et conseillés en cas de problèmes. Notamment pour évaluer une éventuelle entrée en EMS et ses conséquences psychologiques et financières. Nos cinq assistantes sociales se rendent à domicile dans tout le canton. Ces visites sécurisantes sont attendues et appréciées.

Sans vos dons, Pro Senectute ne pourrait plus continuer à assumer ses multiples tâches en faveur des Aînés. Aidez-nous à leur permettre de continuer à bénéficier des nombreuses offres et prestations de services. Nous vous remercions par avance de votre précieux soutien!

Pro Senectute canton de Fribourg (17-6737-0)

Walking

Le walking ou «marche rapide sans bâtons» a été mis sur pied par la Commune à l'occasion de l'année du sport, en 2005. Cette discipline a connu une très bonne saison avec un nombre grandissant des adeptes de ce type de marche.

La participation est ouverte à toutes et à tous, il suffit d'être équipé d'une bonne paire de chaussures de marche.

Venez nous rejoindre:

le mardi à 9 h à la zone sportive,

et le jeudi à 13 h 30 à l'école.

Pour tout renseignement complémentaire:

Anita Pauchard (tél. 026 475 16 27)



Le groupe du mardi.

Emploi temporaire à la bibliothèque

La bibliothèque de Grolley, située au bâtiment de l'école, cherche pour le 1^{er} décembre ou à convenir:

un(e) bibliothécaire à temps partiel

L'horaire concerne les jours du mardi, jeudi et vendredi après la sortie des classes de l'école, ce qui représente entre 4 et 5 heures par semaine.

Êtes-vous intéressé(e) et maîtrisez-vous les programmes «Office» sur le PC, alors écrivez à l'adresse suivante:

Administration communale, «Bibliothèque», 1772 Grolley